

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30436**

### Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit économie gestion, Mention « Monnaie, banque, finance, assurance »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole normale supérieure de Lyon (ENS), UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne	Président, Présidente, Présidente

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

122 Economie, 313 Finances, banque, assurances, immobilier, 313t Instruction de dossiers, traitements de flux et de produits financiers

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Monnaie, banque, finance, assurance** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'étude et l'identification des risques de crédits et de marchés d'entreprises
- La recherche et l'évaluation de prospects pour des activités de financement
- La gestion du patrimoine privé et professionnel de clients entrepreneurs
- L'analyse et l'étude financière et la conformité des opérations, dans le cadre de réglementations commerciales, comptables et financières
- la gestion de portefeuille pour compte propre et compte de tiers
- La gestion des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et de fonds d'investissement alternatifs
- L'analyse, le traitement et le contrôle des opérations traitées sur les marchés financiers

Le Master Mention « **Monnaie, banque, finance, assurance** » propose six parcours, en formation initiale et en Formation Continue :

- **Banque et Finance (BF)**
- **Conseiller de Clientèle de Professionnels et Gestion de Patrimoine (CCProGP) - Alternance**
- **Economie et finance (EF)**
- **Evaluation et Transmission d'Entreprises (ETE)**
- **Finance et Contrôle de Gestion (FCG)**
- **Management des opérations de marché (MOM) - Alternance**

#### Parcours « Banque et Finance » (BF) - Formation Initiale et Formation Continue

- Connaître le fonctionnement des institutions économiques et financières ainsi que la réglementation bancaire
- Maîtriser les crédits, le haut de bilan, l'ingénierie financière, la trésorerie et la gestion des risques financiers par les produits dérivés
- Evaluer des risques associés aux crédits et au marché de l'entreprise
- Elaborer, rédiger et défendre un dossier de crédit argumenté auprès du service risque
- Prospector des marchés et sélectionner des affaires financières potentielles pour un rapprochement d'entreprises ou une fusion/acquisition
- Construire une relation durable avec des chefs d'entreprises tout en restant vigilants aux risques pris par son établissement
- Agir en conformité avec les réglementations en vigueur imposées par les établissements bancaires
- Maîtriser l'anglais

#### Parcours « Conseiller de clientèle de professionnels et gestion de patrimoine » (CCProGP) - Alternance

- Maîtriser la double dimension du patrimoine privé et professionnel des clients entrepreneur
- Maîtriser la gestion patrimoniale (placement financier : retraite, assurance vie, PEA...)
- Connaître le marché des professionnels indépendants (artisans, commerçants, professions libérales) et des PME dans le domaine économique, social et juridique
- Maîtriser l'analyse comptable, financière et la gestion des risques
- Gérer et développer des portefeuilles clients professionnels
- Maîtriser l'anglais

#### Parcours « Economie et finance » (EF)

- Maîtriser les principaux éléments de la vie économique et des modes de régulation publics et privés, nationaux et internationaux
- Maîtriser les techniques quantitatives dans le domaine économique et financier (traitement de données, modélisation analytique et numérique grâce aux logiciels de calcul)
- Concevoir des analyses et études financières dans le cadre des réglementations commerciales, comptables et financière
- Analyser le risque et maîtriser les instruments de décision en incertitude dans le domaine économique et financier

#### **Parcours « Evaluation et transmission d'entreprises » (ETE)**

- Conduire l'analyse économique d'entreprises et évaluer les risques opérationnels
- Maîtriser les techniques de diagnostic financier et stratégique et d'évaluation d'entreprises
- Maîtriser l'ingénierie financière de la transmission d'entreprise (LBO, « small » et « mid caps »)
- Connaître des éléments juridiques et fiscaux du domaine de la transmission d'entreprise

#### **Parcours « Finance et contrôle de gestion » (FCG)**

- Connaître la gestion financière et le contrôle de gestion des entreprises
- Optimiser la rentabilité financière selon les choix stratégiques et les réglementations en vigueur
- Conduire des audits internes et mettre en place les indicateurs et les procédures de suivi de l'activité de la structure
- Maîtriser les techniques d'analyse et de prévision dans le domaine économique et financier
- Maîtriser les techniques d'évaluation des coûts et des performances par activité, par produit et par site
- Evaluer et suivre des risques financiers (gestion actifs passifs, marchés, crédits...)
- Produire des tableaux de bord pour l'analyse de résultats
- Elaborer, présenter et effectuer des ajustements de budgets (effectuer le suivi budgétaire et superviser les clôtures comptables, les opérations d'inventaire)
- Prendre en compte la fiscalité d'entreprises et de particuliers pour optimiser les choix d'investissements
- Proposer des solutions en matière de montages financiers pour une fusion, un rachat de filiale, une restructuration

#### **Parcours « Management des opérations de marché » (MOM) - Alternance**

- Maîtriser les techniques d'analyse et de gestion des risques (reporting, indicateurs financiers)
- Déterminer et mettre en place des procédures de traitement des opérations de marchés
- Contrôler la conformité de traitement des opérations boursières et appliquer des mesures correctives
- Développer des systèmes d'information financière

#### **Capacités communes à tous les diplômés de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

#### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- K-Activité financières et d'assurances
- N- Activités de services administratifs et de soutien
- 64- Activités des services financiers, hors assurances et caisses de retraites
- 66- Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance

- Banques et établissements de crédit
- Entreprises d'investissement et de marché
- Sociétés de conseil
- Gestion du patrimoine
- Entreprise
- Auditeur comptable et financier
- Analyste financier et crédit (produits dérivés, risques financiers...)
- Chargé d'affaires entreprise
- Risk manager
- Chargé de conformité / Compliance officer
- Conseiller en fusion/acquisition
- Gestionnaire de risques financiers
- Chargé d'analyse et d'ingénierie financière
- Chargé de clientèle pro/PME
- Contrôleur de gestion
- Gestionnaire du post marché
- Chargé de projet

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1201 : Analyse et ingénierie financière

M1205 : Direction administrative et financière

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

C1301 : Front office marchés financiers

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européens ou internationaux

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

**Autres sources d'information :**

[https://www.univ-lyon2.fr/  
univ-lyon2](https://www.univ-lyon2.fr/univ-lyon2)

**Lieu(x) de certification :**

Université Lumière Lyon 2  
86 Rue Pasteur  
69635 Lyon cedex 07

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université Lumière Lyon 2  
Campus Berges du Rhône  
16/18 Quai Claude Bernard  
69635 Lyon cedex 07

Université Lumière Lyon 2  
Campus Lyon Ouest - Ecully  
93 Chemin des Mouilles  
69131 Ecully cedex

**Historique de la certification :**